

Procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2024



Début de la séance : 17h00

Présents : Alain MESBAH-SAVEL (président de séance), Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, André VICTOURON, Fabienne FROMENTOUX, Jean-Marc COULAUD, Tanguy ANTRESSANGLE, Catherine GAUTHIER, Jessica MOTTIN, Bernard MINODIER, MAGNOULOUX Bernard

Absents : Axel CABLÉ (pouvoir à Agnès ORÈVE)

Secrétaire de séance : Patrick MARGAND

Quorum : 8

Approbation du PV du conseil municipal du 17 février 2024

M. le maire demande qu'une minute de silence soit observée en l'honneur de M. Daniel SAPET, conseiller municipal décédé récemment.

Ordre du jour :

1. Compte de gestion 2023

Présenté par M. Sylvain BOSC

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 du budget communal établi par le Trésor Public, après avoir vérifié la conformité de ce document avec le compte administratif du même exercice.

Pour 12 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

2. Compte administratif 2023

Présenté par M. Sylvain BOSC

1. Le conseil municipal a été placé sous la présidence de madame Agnès ORÈVE, 1^{ère} adjointe au maire et a délibéré sur le compte administratif 2023 du budget communal dressé par monsieur Alain MESBAH-SAVEL, maire de Saint-Victor.

La présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

Investissement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Prévu :	2 244 000,00 €	Prévu :	2 244 000,00 €
Réalisé :	1 886 805,57 €	Réalisé :	1 649 640,64 €
Reste à réaliser :	188 967,06 €	Reste à réaliser :	459 185,00 €

Fonctionnement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Prévu :	1 175 685,41 €	Prévu :	1 175 685,41 €
Réalisé :	730 195,20 €	Réalisé :	1 254 010,11 €

2. On constate que les montants repris au budget primitif 2023 ne correspondent pas aux résultats 2022 et à la délibération d'affectation des résultats de 2022. On constate ainsi au compte administratif 2023 les erreurs suivantes :
 - Un écart de 100,00 € en investissement
 - Un écart de 0,20 € en fonctionnement.

3. Pour corriger cette erreur d'écriture, le compte administratif 2023 reprendra les résultats conformes à la délibération d'affectation des résultats 2022 prise en 2023
4. La délibération d'affectation des résultats 2023 reprendra les résultats conformes à la délibération d'affectation des résultats 2022 prise en 2023
5. La délibération du budget primitif 2024 reprendra les résultats conformes à la délibération d'affectation des résultats 2022 prise en 2023
6. Ainsi seul le budget primitif 2023 sera erroné.

Sortie de M. le maire qui ne participe pas au vote
Pour 12 (à l'unanimité)

7. Affectation des résultats 2023 du budget communal

Présenté par M. Sylvain BOSC

Approbation de l'affectation des résultats du budget communal

Pour 13 (à l'unanimité)

8. Vote des taux d'imposition

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2024 des taxes foncières.

Pour rappel, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Compte tenu du produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget primitif 2024, les taux d'imposition suivants n'auront aucune variation cette année :

- Foncier bâti : 30,31 %
- Foncier non bâti : 61,85 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,70 %

Pour 11 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX) – Abstention 1 (M. BOSC)

9. Subventions de fonctionnement aux associations

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

Le conseil municipal décide d'allouer au titre de 2024 les subventions aux associations ci-dessous :

Associations	Subventions allouées
ACCA SAINT-VICTOR	200,00 €
ADMR LES TROIS RIVIÈRES	400,00 €
AMICALE BOULE	400,00 €
AMICALE POMPIERS	500,00 €
APEL	400,00 €
ASS. DE JEUNES ET D'ÉDUCATION	200,00 €
ASS. ESPOIR SAINT-VICTOR	800,00 €
ASS. VEUVES CRV CHEFS FAMIL	120,00 €
ASS. AIR DES CHOIX	200,00 €

ASS. CHANTELERMUZE	400,00 €
CYCLO CLUB	200,00 €
L'ÉCHO DE LA SERVE	200,00 €
LES ZIGOMATS	200,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	120,00 €
LES LOUPS DE LA CROIX DU FRAYSSE	400,00 €
US CROIX DU FRAYSSE	400,00 €
UNION RETRAITÉS PERS. AGEES	500,00 €
COMITÉ DES FÊTES	400,00 €
TOTAL	6 040,00 €

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget

Pour 12 – (M. MAGNOULOUX ne participe pas au vote étant président de l'association Chantelermuze)

10. Budget primitif 2024

Présenté par M. Sylvain BOSCH

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 444 000,00 €	1 444 000,00 €
Section d'investissement	915 000,00 € <i>Dont 188 967,06 de RAR</i>	915 000,00 € <i>Dont 459 185,00 de RAR</i>
Résultat global	2 359 000,00 €	2 359 000,00 €

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, et les recettes ne sont pas affectées.

Pour 12 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

11. Modification du délégué issu du Conseil municipal de Saint-Victor siégeant au Syndicat Intercommunal d'Équipement Sportif du Plateau d'Étables (SIESP)

Présenté par M. Sylvain BOSCH

Monsieur le second adjoint expose qu'à la suite des dernières élections municipales, deux délégués titulaires ont été désignés pour représenter la commune au sein du SIESP auquel adhère Saint-Victor.

Aussi, au décès de M. Daniel SAPET, délégué titulaire jusqu'alors, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire pour représenter la commune de Saint-Victor au sein du SIESP.

À la suite de sa proposition, Mme Jessica MOTTIN a été désignée en qualité de déléguée titulaire au sein du SIESP et récupère la délégation précédemment accordée à M. Daniel SAPET.

Cette délibération sera transmise au SIESP afin que la modification du délégué de SAINT-VICTOR soit entérinée.

Pour 13 (à l'unanimité)

Tous les documents budgétaires sont consultables en mairie.

Questions diverses :

➤ **Point sur l'ouverture du snack**

Présenté par Mme Fabienne FROMENTOUX

Ouverture vendredi 19 avril – Nouveau gérant M. Yoann CRUCHÉ

➤ **Vente d'un terrain de 150 à 200 m² à Mathieu FAY et accord d'une sortie vers le boulodrome**

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

Vente d'une partie de terrain de la mairie au bas de la parcelle de M. FAY afin qu'il ait une sortie côté boulodrome. Accord de principe des membres du conseil municipal. Cette vente sera soumise au vote lors du prochain conseil municipal.

➤ **Point sur le marché**

Présenté par M. Jean-Marc COULAUD

Pour fêter le 3^e anniversaire d'existence du marché de Saint-Victor, il sera proposé de faire confectionner des cabas floqués avec un logo représentant le marché de Saint-Victor et revendus pour une somme de 2,00 €.

Prochain conseil municipal planifié le 01/06/2024